

Bill n° 77 intitulé: Loi pour faire droit à Desneiges Primeau Gagnon.—M. Hunter.

Bill n° 78 intitulé: Loi pour faire droit à Gladys Krassner Garoff.—M. Hunter.

Bill n° 79 intitulé: Loi pour faire droit à Margaret Aitken Robertson Comis.—M. Hunter.

Bill n° 80 intitulé: Loi pour faire droit à Marie Rose Barsey De Board.—M. Hunter.

Bill n° 81 intitulé: Loi pour faire droit à Maureen Theresa May Baker Reed.—M. Hunter.

Bill n° 82 intitulé: Loi pour faire droit à Henry Schoen.—M. Hunter.

Bill n° 83 intitulé: Loi pour faire droit à Harold Archie Donaghy.—M. Hunter.

Bill n° 84 intitulé: Loi pour faire droit à Beatrice Ellis Oakes.—M. Hunter.

Bill n° 85 intitulé: Loi pour faire droit à Rose Blum Brenner.—M. Hunter.

Bill n° 86 intitulé: Loi pour faire droit à Georges-Ovide Normand.—M. Hunter.

Bill n° 87 intitulé: Loi pour faire droit à Marjory Grace Darling Downey Picktell.—M. Hunter.

Bill n° 88 intitulé: Loi pour faire droit à Francis Joseph Ellis.—M. Hunter.

Bill n° 89 intitulé: Loi pour faire droit à John McKinnell.—M. Hunter.

Bill n° 90 intitulé: Loi pour faire droit à Ada Garland Shakle Campbell.—M. Hunter.

Bill n° 91 intitulé: Loi pour faire droit à Shirley Elizabeth Saul Hutchison.—M. Hunter.

Bill n° 92 intitulé: Loi pour faire droit à Rotha Dodgson Webb.—M. Hunter.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, on ne saurait mettre en doute que la façon de procéder que vous m'avez demandé de suivre est tout à fait opportune, mais je ne voulais pas m'exposer à ne pouvoir me faire entendre avant que la motion soit mise aux voix et adoptée.

C'est aujourd'hui jour des députés et il se peut que, lorsque nous en serons rendus aux bills d'intérêt privé, on en étudie un inscrit en mon nom. Je n'ai donc pas l'intention de parler longtemps sur cette motion tendant à l'adoption des 26 bills de divorce qui figurent au *Feuilleton*.

Je veux quand même dire que je me suis donné la peine d'examiner les dossiers de ces 26 cas de divorce. J'en ai lu quelques-uns en entier, je n'ai fait que parcourir les autres assez rapidement, mais je les ai tous examinés.

[M. Weir.]

A la lecture de ces causes, on se rend compte que la Chambre est saisie en ce moment de 26 histoires tragiques. Malgré le caractère tragique de ces existences, malgré les preuves présentées dans le cas de chacune de ces demandes, malgré la lecture que j'ai faite des dossiers, je dois dire que je ne me sens pas encore en mesure de décider si ces 26 divorces doivent être accordés. Si je suis dans ces dispositions après la lecture de ces 26 dossiers, il doit se trouver plusieurs autres députés qui, s'ils voulaient bien le dire, se déclareraient du même avis.

C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis nous ne devrions pas nous occuper de ces divorces.

Cependant Votre Honneur a décidé,—et votre sourire me donne à penser que la décision vaut encore,—que nous ne devons pas parler de la façon dont nous nous occupons des divorces, mais uniquement des causes qui nous sont soumises.

A ce propos, je tiens à mentionner ce qui s'est passé au comité de l'autre endroit qui s'occupe des divorces. Il s'agit d'un incident intéressant une de ces causes de divorce. Sans vouloir m'arrêter aux détails de l'affaire, je dois mentionner que le recueil de témoignages que j'ai à la main a trait au bill n° 70, soit l'un de ceux dont nous sommes présentement saisis.

Il ne s'agit pas ici des dessous de l'affaire, mais bien plutôt de la conscience qu'ont Leurs Honneurs de l'autre endroit des trucs qu'on emploie parfois en pareille matière. Je tiens à féliciter le sénateur Roebuck et le sénateur Kinley d'avoir eu soin de dire qu'ils ne toléreraient plus un de ces trucs.

Dans l'affaire en cause, l'avocat du requérant, comme l'ont signalé Leurs Honneurs, s'est abstenu de nommer le complice de la femme, prétendant même que l'adultère avait été commis avec une personne inconnue.

Je félicite le président du comité, le sénateur Roebuck, de n'avoir pas laissé passer la chose. Voici ce qu'il a dit:

Il s'agit ici de l'avocat.

...Le problème consiste en ce que cette femme aurait dû être mise au courant de l'instruction de cette affaire, afin d'avoir l'occasion de venir ici donner sa version elle aussi.

M. Massé: Nous n'avons jamais fait cela jusqu'ici.

M. Le président: Plus tôt vous commencerez à le faire, mieux ce sera.

L'hon. M. Kinley: Non seulement vous ne l'avez pas fait, mais vous vous êtes bien gardé de n'en rien dire; non pas tant vous, mais la plupart de ceux qui viennent ici tâchant de faire en sorte de ne pas mentionner de noms.